
# Introduction

Les statistiques conjoncturelles européennes fournissent un ensemble complet d’indicateurs portant notamment sur la production, le chiffre d’affaires, les prix à la production, le nombre de personnes occupées et d’heures travaillées, les salaires bruts ainsi qu’une série d’autres indicateurs pour quatre secteurs économiques majeurs: l’industrie, la construction, le commerce de détail et les services (à l’exclusion des services financiers et publics). Le tableau 1 donne un aperçu des indicateurs des statistiques conjoncturelles.

**Tableau 1:** Indicateurs des statistiques conjoncturelles

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Industrie  | Construction | Commerce de détail | Autres services |
| Production industrielle | Production dans le secteur de la construction- Construction de bâtiments- Génie civil | - | - |
| Chiffre d’affaires industriel sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs (zone euro et hors zone euro) | - | Chiffre d’affaires dans le secteur du commerce de détail | Chiffre d’affaires dans les (autres) services |
| - | Permis de bâtir- Nombre de logements- Superficie utile en m2 | - | - |
| Nombre de personnes occupées | Nombre de personnes occupées | Nombre de personnes occupées | Nombre de personnes occupées |
| Nombre d’heures travaillées | Nombre d’heures travaillées | Nombre d’heures travaillées | Nombre d’heures travaillées |
| Salaires et traitements bruts | Salaires et traitements bruts | Salaires et traitements bruts | Salaires et traitements bruts |
| Prix à la production industrielle sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs (zone euro et hors zone euro) | Prix à la production dans la construction / Coûts de la construction | Volume du commerce de détail | Prix à la production des (autres) services |
| Prix industriels à l’importation (zone euro et hors zone euro) | - | - | - |

La base juridique des statistiques conjoncturelles est le règlement (CE) nº 1165/98 du Conseil[[1]](#footnote-1), tel que modifié par des règlements ultérieurs (ci-après le «règlement concernant les statistiques conjoncturelles» ou le «règlement SC»). Conformément à l’article 14, paragraphe 2, du règlement:

*Au plus tard le 11 août 2008, puis tous les trois ans, la Commission soumet au Parlement européen et au Conseil un rapport sur les statistiques établies en application du présent règlement, et notamment sur leur pertinence et leur qualité ainsi que sur la révision des indicateurs. Ce rapport traite aussi, spécifiquement, du coût du système statistique et de la charge que le présent règlement fait peser sur les entreprises par rapport aux avantages qu’il procure. Il indique les meilleures pratiques permettant d’alléger la charge qui pèse sur les entreprises, ainsi que les moyens de réduire la charge et les coûts.*

Le présent rapport fait suite aux rapports transmis en juin 2008, juin 2011 et juin 2014 en application de l’article susmentionné[[2]](#footnote-2).

La section 2 du présent rapport donne un aperçu des utilisations des statistiques conjoncturelles, ainsi que de leur pertinence pour les politiques européennes clés et le pilotage de la politique monétaire européenne. Elle présente également les principales évolutions des statistiques conjoncturelles depuis le dernier rapport de juin 2014.

La section 3 décrit plus en détail les différents aspects qualitatifs des statistiques conjoncturelles.

La section 4 présente certains éléments concernant le coût et la charge liés à la collecte et au traitement des données requises pour les statistiques conjoncturelles.

La dernière section fournit un aperçu des évolutions futures en matière de statistiques conjoncturelles, notamment en ce qui concerne le règlement-cadre relatif à l’intégration des statistiques d’entreprises (FRIBS), dont la proposition a été adoptée par la Commission le 6 mars 2017.

# Aperçu des statistiques conjoncturelles et principales évolutions

Les statistiques conjoncturelles fournissent huit des 22 principaux indicateurs économiques européens (PIEE)[[3]](#footnote-3) élaborés pour suivre l’évolution économique (cycle conjoncturel) de l’Union européenne et de ses États membres et, en particulier, pour piloter la politique monétaire dans la zone euro. Ces indicateurs sont la production industrielle, les prix à la production industrielle sur le marché intérieur, les prix industriels à l’importation, la production dans le secteur de la construction, le volume du commerce de détail, le chiffre d’affaires dans le secteur des services (à l’exclusion des services du commerce de détail), les prix à la production des services et les permis de bâtir.

Les principaux utilisateurs de statistiques conjoncturelles sont la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales, mais ces données revêtent également une grande importance pour la Commission européenne, les administrations nationales, les instituts de recherche, les entreprises et les organisations professionnelles. Il est également important de rappeler que les statistiques conjoncturelles constituent des données essentielles pour d’autres domaines statistiques tels que les comptes nationaux.

L’analyse, la prévision et la modélisation des tendances économiques constituent les utilisations les plus courantes des statistiques conjoncturelles. Toutefois, ces données sont également requises pour l’élaboration de décisions stratégiques, à des fins de recherche, pour la vérification et la validation des données provenant d’autres sources ainsi que pour la préparation des décisions des entreprises (dans les études de marché, par exemple). Les résultats des statistiques conjoncturelles peuvent aussi être utilisés à diverses autres fins par les entreprises (par exemple, utilisation des indicateurs des prix à la production pour l’indexation des contrats).

Afin de garantir la pertinence des statistiques conjoncturelles pour leurs utilisateurs et de continuer à améliorer la qualité des données, Eurostat a engagé un certain nombre d’initiatives depuis l’adoption du dernier rapport sur les statistiques conjoncturelles en juin 2014.

Un suivi plus large de la qualité des statistiques conjoncturelles a été introduit pour compléter le système existant d’évaluation régulière de la conformité des données. Le système de suivi élargi de la qualité permettra de vérifier non seulement l’exhaustivité et le respect des délais des transmissions de données des instituts nationaux de statistique à Eurostat, mais également la précision (c’est-à-dire la fiabilité et les données sources) des statistiques conjoncturelles; en particulier, il considérera l’ampleur et le calendrier des révisions, ainsi que la disponibilité des données sources au moment de la transmission des données primaires.

Au cours des trois dernières années, les métadonnées de référence nationales des statistiques conjoncturelles sur les entreprises ont été créées et mises à jour selon les normes de métadonnées d’Eurostat. Au moins un fichier de métadonnées national a été créé pour chacun des principaux indicateurs économiques européens (PIEE) et des fichiers supplémentaires ont également été produits pour d’autres indicateurs. La plupart des pays déclarants ont complété leurs fichiers de métadonnées concernant les statistiques conjoncturelles en 2014, enrichi les notions de révision et d’ajustement en 2015 et amélioré encore la précision de leurs métadonnées en 2016. Les métadonnées de référence nationales des pays déclarants sont également publiées en ligne dans les annexes à la fin du fichier de métadonnées d’Eurostat sur les statistiques conjoncturelles[[4]](#footnote-4).

En mars 2016, un nouveau logiciel de correction des variations saisonnières a été introduit pour les statistiques conjoncturelles européennes. Ainsi, le nouveau logiciel JDemetra+ est utilisé depuis l’année de référence 2016. Avec ce changement, les statistiques conjoncturelles suivent les recommandations formulées par Eurostat et la BCE pour la correction des variations saisonnières et des effets de calendrier dans les statistiques officielles de l’UE[[5]](#footnote-5). Le nouveau logiciel améliore la qualité et la transparence des corrections des variations saisonnières et des effets de calendrier dans les statistiques conjoncturelles. Le passage au nouveau logiciel de correction des variations saisonnières n’a pas entraîné de changements dans les séries chronologiques globales, ni dans leur interprétation ou leur utilisation. JDemetra+ intègre également les spécifications précédentes utilisées pour la désaisonnalisation. Cela garantit la stabilité du processus de désaisonnalisation et permet de réduire les révisions au minimum.

# Portée et conformité au règlement sur les statistiques conjoncturelles

Eurostat veille au respect du règlement sur les statistiques conjoncturelles par les États membres, en ce qui concerne les délais et l’exhaustivité. Sur la base des divers aspects qualitatifs énoncés dans le *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne*[[6]](#footnote-6), un score de conformité global portant sur tous les indicateurs est calculé pour chaque pays deux fois par an. D’une manière générale, les résultats du suivi affichent un niveau élevé de respect de la réglementation. Le score moyen de l’UE-28 était de 9,5 (sur 10) au 1er avril 2016, une grande majorité d’États membres étant pleinement conformes.

## Exactitude, fiabilité, cohérence et comparabilité

Le règlement (CE) nº 1503/2006 de la Commission[[7]](#footnote-7) introduit des définitions communes pour les statistiques conjoncturelles en vue de garantir la cohérence et la comparabilité des données. Eurostat et les instituts nationaux de statistique coopèrent étroitement pour maintenir un degré élevé d’exactitude, de fiabilité et de cohérence dans les indicateurs des statistiques conjoncturelles, voire les améliorer. Le cadre méthodologique établi par le règlement concernant les statistiques conjoncturelles est continuellement amélioré grâce à des consultations d’experts techniques et de task forces thématiques.

Malgré l’existence de définitions uniformes, les approches en matière de collecte de données statistiques peuvent différer d’un État membre à l’autre. En application du principe de subsidiarité et afin de tenir compte des disparités nationales, par exemple concernant la taille du pays, la structure économique et la disponibilité de données administratives, le règlement concernant les statistiques conjoncturelles laisse aux États membres la liberté de décider des modalités de collecte et de traitement des données qui leur paraissent les plus efficientes et les plus efficaces.

Eurostat collabore aussi avec d’autres organisations internationales, notamment l’OCDE, en vue d’accroître la comparabilité des données et des méthodologies au-delà de l’Union européenne.

## Actualité et ponctualité

Les statistiques conjoncturelles figurent parmi les premiers chiffres officiels à fournir une indication du développement économique récent. Le règlement concernant les statistiques conjoncturelles prévoit des délais très courts pour la livraison des données nationales à Eurostat[[8]](#footnote-8). Le tableau 2 indique les délais actuels de transmission des données à Eurostat (troisième colonne), ainsi que les dates fixées comme objectif par le Comité économique et financier (CEF) dans son dernier rapport sur les obligations d’information dans le cadre de l’Union économique et monétaire (UEM). La dernière colonne indique les délais de diffusion actuels (via les communiqués de presse spéciaux et les publications générales en ligne, par exemple).

Dans l’ensemble, l’actualité des statistiques conjoncturelles peut être considérée comme très bonne. Les retards se produisent généralement lorsque la date de livraison fixée comme objectif tombe un week-end ou un jour férié.

Les utilisateurs sont informés longtemps à l’avance des dates de publication des communiqués de presse grâce au calendrier de diffusion disponible sur le site web d’Eurostat[[9]](#footnote-9). Au cours des dernières années, toutes les dates annoncées dans le calendrier de diffusion ont été respectées.

**Tableau 2**: Actualité - nombre de jours entre la fin de la période de référence et le délai de livraison des données, délais du règlement concernant les statistiques conjoncturelles, objectif du CEF et diffusion effective des agrégats pour la zone euro (novembre 2016)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateur | Périodicité | Délais du règlement SCa) | Objectifs du CEF pour 2016b) | Diffusion des totaux pour la zone euroc) |
| Production industrielle | Mensuelle | 40 | 40 | 42 |
| Prix à la production industrielle sur le marché intérieur | Mensuelle | 35 | 35 | 33 |
| Prix industriels à l’importation | Mensuelle | 45 | 45 | 40 |
| Production dans le secteur de la construction | Mensuelle | 45 | 45 | 49 |
| Permis de bâtir | Trimestrielle | 90 | 90 | 91 |
| Chiffre d’affaires dans le secteur du commerce de détail | Mensuelle | 30 | 30 | 34 |
| Chiffre d’affaires dans les (autres) services | Trimestrielle | 60 | 60 | 63 |
| Prix à la production des services | Trimestrielle | 90 | 90 | 91 |

a) Délais pour la transmission des données à Eurostat conformément au règlement SC. Pour les petits pays, des délais plus longs peuvent être applicables.

b) Objectifs fixés par le rapport d’étape 2016 du Comité économique et financier (CEF) sur les obligations d’information dans le cadre de l’UEM.

c) Nombre de jours entre la fin de la période de référence et la diffusion (communiqué de presse, diffusion de données, par exemple).

## Révisions des indicateurs des statistiques conjoncturelles

Les résultats des indicateurs conjoncturels sont, dans une certaine mesure, fondés sur des données préliminaires, estimées et incomplètes. Après la première diffusion des données, les résultats d’enquête sont révisés une fois les contributions tardives des répondants ajoutées. Mais les données peuvent aussi être révisées pour diverses autres raisons, dont la correction des variations saisonnières, l’évaluation comparative des résultats, la prise en compte de sources de données nouvelles et/ou améliorées, les corrections d’erreurs ou les changements méthodologiques. L’ampleur des révisions est néanmoins généralement assez limitée, en particulier au niveau agrégé de l’UE et pour la zone euro.

Afin d’évaluer la qualité des premiers résultats des quatre indicateurs conjoncturels publiés chaque mois dans un communiqué de presse, les changements entre la première et la deuxième publication des taux de croissance mensuels ont été analysés pour la période comprise entre 2014 et 2016.

Le tableau 3 montre, pour les agrégats de la zone euro des quatre indicateurs des statistiques conjoncturelles donnant lieu à un communiqué de presse, l’ampleur moyenne des révisions des taux de croissance entre la première publication et la deuxième un mois plus tard (deuxième colonne). Cette valeur est nulle ou presque nulle, ce qui signifie que les révisions à la hausse et à la baisse des taux de croissance s’annulent mutuellement, c’est-à-dire qu’il n’y a pas de biais systématique entraînant une surestimation ou une sous-estimation des résultats.

**Tableau 3**: Ampleur de la révision pour les quatre principaux indicateurs conjoncturels 2014-2016a)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|  | Révision moyenneb) | Révision absolue moyennec) | Taux de croissance absolu moyen | Révision relative moyenned) |
| Production industrielle | 0,1 | 0,2 | 0,7 | 0,2 |
| Prix à la production industrielle (sur le marché intérieur) | 0,0 | 0,0 | 0,4 | 0,1 |
| Production dans le secteur de la construction | 0,0 | 0,4 | 0,7 | 0,5 |
| Volume du commerce de détail | 0,0 | 0,2 | 0,4 | 0,5 |

a) Taux de croissance, corrigés des variations saisonnières, des indicateurs pour la zone euro.

b) Différences entre les taux de croissance de la deuxième et de la première publications, moyenne 2014-2016.

c) Différences, en valeur absolue, entre les taux de croissance de la deuxième et de la première publications, moyenne 2014-2016.

d) Ratio entre la révision (3e colonne) et le taux de croissance dans la deuxième publication (4e colonne) (en valeur absolue dans les deux cas), moyenne 2014-2016. Différences dues aux écarts d’arrondi.

En valeur absolue (troisième colonne), les révisions moyennes varient entre pratiquement zéro point de pourcentage pour les prix à la production industrielle et 0,4 point de pourcentage pour la production dans le secteur de la construction. Les différences entre les indicateurs sont principalement dues à l’existence de plusieurs méthodes de compilation et de révision. Alors que les prix à la production industrielle ne font souvent l’objet d’aucune révision, les indicateurs de la production peuvent même être révisés plusieurs années après la première publication.

Les taux de croissance moyens (de la deuxième publication, en valeur absolue) sont indiqués dans la colonne 4. La dernière colonne présente le rapport entre la révision du taux de croissance et le taux de croissance lui-même (au moment de la deuxième publication). Ce chiffre reflète plus précisément l’ampleur des révisions, étant donné qu’une révision de x points de pourcentage produit des résultats différents si elle est appliquée à un taux de croissance relativement élevé ou relativement bas.

## Accessibilité, clarté et disponibilité des métadonnées

Dans le domaine des statistiques conjoncturelles, Eurostat publie 48 communiqués de presse par an, soit des communiqués mensuels pour quatre indicateurs principaux (production industrielle, prix à la production industrielle, production dans le secteur de la construction et volume du commerce de détail). Ces dernières années, tous les communiqués de presse ont été publiés conformément au calendrier prévu.

Toutes les statistiques conjoncturelles européennes sont accessibles gratuitement sur le site web d’Eurostat. La section consacrée aux statistiques conjoncturelles[[10]](#footnote-10) donne accès aux données complètes des statistiques conjoncturelles, mais aussi à un certain nombre de tableaux statistiques prédéfinis. En outre, la section dédiée fournit des informations sur la base juridique des statistiques conjoncturelles et contient de nombreuses publications méthodologiques. Les métadonnées pour les agrégats de l’UE ainsi que les métadonnées nationales sur les différents indicateurs des statistiques conjoncturelles sont également accessibles via la section dédiée.

Des articles concis sur tous les indicateurs des statistiques conjoncturelles, ainsi que de nombreux articles méthodologiques de fond sont publiés sur la plateforme en ligne de type wiki *Statistics Explained*[[11]](#footnote-11). Dans le passé, un grand nombre d’articles sur les statistiques conjoncturelles ont été publiés sous la forme de *Statistiques en bref*.

# Coûts actuels pour le système statistique et charge pesant sur les entreprises

Il s’est révélé très difficile de mesurer les coûts (pour les systèmes statistiques liés à la collecte, au traitement et à la diffusion des données) et la charge (pesant sur les entreprises qui fournissent les données) associés aux statistiques conjoncturelles. Conformément au principe de subsidiarité, les instituts de statistique utilisent différentes méthodes pour la collecte et la production de données. Par exemple, les sources de données varient: certains pays utilisent des données provenant d’enquêtes, tandis que d’autres se basent sur des sources administratives secondaires, d’autres encore combinant les données provenant d’enquêtes et les données administratives. Les méthodes d’enquête et les outils de collecte de données sont aussi différents. Par conséquent, toute comparaison des estimations de coût et de charge entre les États membres exige la plus grande prudence. En outre, lors de l’évaluation du coût et de la charge liés aux statistiques conjoncturelles, les avantages doivent également être pris en considération, dans la mesure où ces données apportent une contribution importante pour d’autres statistiques (notamment les comptes nationaux).

Les données relatives à la charge collectées auprès des États membres dans le passé indiquaient qu’une entreprise moyenne devait consacrer environ 20 minutes par mois pour se conformer aux demandes statistiques liées à la collecte de données de production (industrie et construction), alors qu’il ne lui fallait que 5 à 10 minutes par mois pour fournir les données relatives au chiffre d’affaires et environ 15 minutes par mois pour fournir les données sur les prix. Il s’agit toutefois d’une indication sommaire, les différences entre États membres à cet égard étant relativement importantes.

Les données disponibles suggèrent que la charge statistique a légèrement diminué au cours des dernières années. De plus en plus d’instituts de statistique facilitent la fourniture de données par les entreprises, en procédant, par exemple, à une collecte électronique, plutôt qu’à des enquêtes sur papier. Les instituts de statistique tentent également de réduire la taille de l’échantillon et de se fonder, dans la mesure du possible, sur des données administratives.

# Évolutions futures dans le domaine des statistiques conjoncturelles

Depuis 2000, la part de l’industrie et du secteur de la construction dans l’ensemble de l’activité économique est passée de 34,0 % à 30,5 %. Au cours de la même période, la part des services marchands (à l’exclusion des services bancaires et des assurances) est passée de 41,0 % à 45,6 %[[12]](#footnote-12). Afin de représenter correctement l’importance accrue du secteur des services dans les statistiques conjoncturelles, Eurostat, en coopération avec les États membres et après une consultation approfondie des utilisateurs clés, a préparé une proposition visant à élargir et améliorer la base législative des statistiques conjoncturelles, afin de mieux prendre en compte les secteurs des services.

Ce train de mesures sur les statistiques conjoncturelles fait partie de la proposition de règlement-cadre relatif à l’intégration des statistiques d’entreprises (FRIBS), adoptée par la Commission européenne le 6 mars 2017[[13]](#footnote-13), et accompagnée d’une analyse d’impact approfondie[[14]](#footnote-14).

En particulier, selon cette proposition, un indicateur de production (volume) pour les secteurs des services (y compris les services financiers et publics) sera inclus dans la série d’indicateurs statistiques conjoncturels. En outre, le spectre de secteurs des services sur lesquels porteront les différents indicateurs de statistiques conjoncturelles sera élargi. Le nouvel indicateur de production de services aura une période de référence mensuelle et devrait être disponible soixante jours après la période de référence. Outre la meilleure prise en compte des secteurs des services, les statistiques conjoncturelles seront rationalisées et consolidées à bien d’autres égards, par exemple en ce qui concerne les délais de transmission, l’utilisation des unités statistiques, et la définition des classes de taille des pays.

Les changements proposés permettront de garantir que les statistiques conjoncturelles continuent de remplir leur objectif qui est de mesurer de manière correcte et appropriée les évolutions du cycle d’activité dans un environnement économique en évolution rapide. Les données supplémentaires sur les services permettront également à Eurostat de publier un nouvel indicateur de production totale.

1. JO L 162 du 5.6.1998, p. 1. [↑](#footnote-ref-1)
2. COM(2008) 340 final du 9.6.2008; COM(2011) 329 final du 8.6.2011 et COM(2014) 381 final du 26.6.2014. Un rapport a également été publié en 2003: COM(2003) 36 final du 29.1.2003. [↑](#footnote-ref-2)
3. La liste initiale des PIEE a été établie en 2002 [communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant les statistiques de la zone euro, COM(2002) 661 final du 27.11.2002]. [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/sts_esms.htm#annex>. [↑](#footnote-ref-4)
5. En outre, les lignes directrices du SSE sur la correction des variations saisonnières recommandent l’utilisation de JDemetra+ par Eurostat et par les membres du Système statistique européen dans un contexte plus large: <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-15-001> [↑](#footnote-ref-5)
6. Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne est disponible à l’adresse suivante: <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/european-statistics-code-of-practice>. [↑](#footnote-ref-6)
7. JO L 281 du 12.10.2006, p. 15. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les délais initialement prévus dans le règlement (CE) nº 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles ont été raccourcis par le règlement (CE) nº 1158/2005 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005 (JO L 191 du 22.7.2005, p. 1). [↑](#footnote-ref-8)
9. Le calendrier est disponible à l’adresse suivante: <http://ec.europa.eu/eurostat/web/short-term-business-statistics/overview>. [↑](#footnote-ref-9)
10. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/short-term-business-statistics/overview> [↑](#footnote-ref-10)
11. <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Short-term_business_statistics>. [↑](#footnote-ref-11)
12. Valeur ajoutée brute - volumes chaînés, Eurostat, comptes nationaux, calculs propres. [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-114-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF>. [↑](#footnote-ref-13)
14. [https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/10102/2017/EN/SWD-2017-98-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF](https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/10102/2017/FR/SWD-2017-98-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF). [↑](#footnote-ref-14)